

*Travaux de la Chambre*

Si les Japonais sont intéressés à participer à la mise en valeur des sables bitumineux du Canada, le gouvernement est évidemment tout disposé à discuter avec eux. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la priorité absolue est l'autarcie pétrolière du Canada, et il n'est pas question d'approuver des contrats d'exportation de pétrole à long terme avant de s'assurer que les Canadiens seront protégés.

● (1500)

ON PROPOSE D'OFFRIR AU JAPON UNE CERTAINE SÉCURITÉ  
D'APPROVISIONNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, le ministre a le don d'embrouiller les choses. D'abord, il a déclaré que le Canada pouvait suffire à ses besoins, puis il a dit le contraire. On ne sait pas vraiment. Mais puisqu'il a dit que le Canada a atteint l'autarcie pétrolière, conclura-t-il une entente avec les Japonais en vue de leur accorder une certaine sécurité d'approvisionnement en échange de la construction immédiate, par les Japonais, d'une usine de traitement des sables bitumineux qui créera des emplois en Ontario, en Alberta et partout au Canada? Il y a un million et demi de chômeurs au Canada. Quand donc le gouvernement commencera-t-il à exploiter le potentiel énergétique du pays pour créer des emplois?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, encore une fois, j'invite le député à regarder un peu plus loin que le bout de son nez. Nous avons atteint l'autarcie pétrolière l'année dernière et nous tenons à nous assurer que nous resterons autonomes sur ce plan à l'avenir. Par conséquent, nous prendrons des mesures afin de garantir que le Canada sera bien protégé à l'avenir sur le plan des approvisionnements pétroliers.

Quant à la question sur la participation japonaise, j'y ai déjà répondu.

\* \* \*

## PÉTITIONS

### DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**M. le Président:** J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par des députés le mardi 22 mai 1984 sont conformes aux exigences du gouvernement quant à la forme.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Dick:** Monsieur le Président, je voudrais parler des travaux de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement pourrait peut-être nous dire si le gouvernement va pouvoir tenir sa promesse de vendredi dernier et si le ministre de

l'Énergie, des Mines et des Ressources va comparaître devant le comité.

**M. le Président:** C'est le jeudi que l'on peut poser des questions au sujet des travaux de la Chambre. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton connaît nos usages.

**M. Dick:** Monsieur le Président, c'est en effet l'usage lorsqu'il s'agit d'obtenir l'emploi du temps hebdomadaire. Néanmoins, on pose souvent des questions supplémentaires au cours de la semaine et il s'agit là d'un comité . . .

**M. le Président:** Le député de Saskatoon-Ouest demande-t-il la parole?

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car si les comités ne sont pas en mesure de siéger, il s'agit d'une question qui relève de la Chambre. Le premier ministre suppléant a pris un engagement en reconnaissant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait comparaître devant le comité qui étudie ses prévisions budgétaires. Le premier ministre suppléant nous a dit ce qu'il en serait afin que le comité puisse siéger. Mon collègue qui a posé la question voulait sans doute savoir s'il avait tenu promesse. Je crois qu'il s'agit d'une question de Règlement car elle concerne le fonctionnement des comités.

**M. le Président:** Je voudrais signaler au député qu'il aurait très bien pu demander cela au ministre au cours de la période des questions. Selon nos usages, les questions concernant les travaux de la Chambre doivent être posées le jeudi. Le député de Saskatoon-Ouest, le député de Lanark-Renfrew-Carleton peuvent certainement attendre jusqu'à demain. C'est alors que les questions habituelles concernant . . .

**M. Dick:** Non, c'est demain que le comité se réunit.

**M. le Président:** Les comités doivent résoudre leurs propres problèmes au sujet de ceux qui vont témoigner et de ceux qui ne vont pas témoigner. La Chambre des communes n'a pas l'habitude de donner des ordres ou des directives aux témoins. Cela relève des comités.

**M. Dick:** Sauf tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, le fait est que la période des questions ne commencera pas avant 14 heures et que le comité, si le ministre doit toujours témoigner, se réunira avant cela.

**M. le Président:** Le député sait très bien que, normalement, ce n'est pas à la Chambre des communes qu'on doit décider de ce qui se passera aux comités. C'est aux comités d'en décider. C'est le jeudi que les députés peuvent poser des questions au sujet des travaux de la Chambre. C'est ce que veut l'usage.